

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 4 avril 2016

L'an deux mil seize, 4 avril, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 16 votants : 16

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Murielle VALLON, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Serge PRAT, Isabelle SAVIOT, Wilfried JAILLET, Laurent CHALAVON, Yves MAURICE, Marie-Pierre LAURIER, Elsa VIDON, Dominique VOSSIER, Michelle LAYES-CADET, Camille PARMENTIER,

Absents : Damien PRIOL, Renauld LEBACQ,

Excusés : Moussa GBANE,

Secrétaire : Josiane MALLERY

SEANCE OUVERTE A 20h 35

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 14 mars 2016.

Ajout d'un point à l'ordre du jour à l'unanimité.

1 VOTE TAUX DES 3 TAXES

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2016 en équilibre, en prévoyant en recettes fiscales un montant global de 400 000 euros.

Cela implique le maintien des taux d'imposition 2015, qui doivent être votés avant le 15 avril 2016.

Pour information si les taux ne sont pas changés, voici les produits attendus compte-tenu des bases 2015 :

TH 2 381 000.00 x 8.50 % = 202 385.00

TFB 1 417 000.00 x 12.50 % = 177 125.00

TFNB 110 300.00 x 33.98 % = 37 480.00

*-----
416 990.00 euros (410 985.00 euros en 2015)*

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au vote des 3 taxes locales pour 2016 avant le 15 avril 2015.

Mme LAYES-CADET précise qu'il ne faut pas oublier que l'utilisateur aura en plus un taux pour l'agglomération sur sa feuille d'impôt.

M. CHALAVON tient à préciser que la commune finance le transfert de compétences sur le budget de fonctionnement.

Le Maire rappelle qu'au vu de notre potentiel financier et de notre potentiel fiscal cela entraîne une baisse des dotations.

M. JAILLET rappelle que si la commune souhaite investir il faudra envisager une hausse des taux.

Mme PARADIS souhaite que cela soit expliqué aux usagers en cas de hausse des taux.

Le maire rappelle que la commune a un fort taux d'endettement et que le fonds de concours de l'agglomération a lui aussi été calculé sur le potentiel financier.

Mme MALLERY pense qu'il faudrait d'abord chiffrer les projets et estimer ce dont la commune a besoin pour projeter la hausse.

Le maire exprime son souhait de provoquer une réunion publique à ce sujet.

Selon l'avis général une hausse progressive sur 3 ans est envisageable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De reconduire en 2016 les taux d'imposition 2015 sans modification et donc

- De fixer les taux suivants pour l'année 2016.

| | |
|------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8,50% |
| Taxe sur le foncier bâti | 12,50 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 33,98 % |

- De charger le Maire de notifier les nouveaux taux aux services compétents.

2 INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire rappelle que conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services du trésor public chargés des fonctions de receveur des communes, et suite au changement de trésorerie, il convient de délibérer pour M. CUILLERIER Bernard.

Le Maire propose d'allouer à M. CUILLERIER receveur de la commune d'Upie, une indemnité de conseil fixée au taux de 100% conformément à l'article de l'arrêté sus visé, qui en définit les bases de calcul.

Le Maire propose également de verser à M. CUILLERIER l'indemnité spéciale de préparation des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 3 abstentions (Mme VIDON, Mme LAYES-CADET M. CHALAVON) DECIDE :

- De fixer le taux de l'indemnité du receveur à 100%
- De verser l'indemnité spéciale de préparation des documents budgétaires.

3 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION DES BOUVIERS

Le Maire rappelle que conformément à la convention signée avec l'association des Bouviers, il est prévu le reversement à cette association de l'intégralité des sommes perçues auprès des forains pour leur droit de stationnement sur la voie publique lors de la fête.

Lors du vote du budget il avait été prévu le reversement d'un montant de 500 euros. Il s'avère que la commune a perçu 555 euros des forains, il convient donc de verser une subvention complémentaire aux Bouviers de 55 euros.

Le Maire rappelle qu'il reste suffisamment de crédit à l'article 6574 pour régler cette subvention sans faire de décision modificative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 2 abstentions (Mme PARADIS, M. MAURICE), DECIDE :

- De verser une subvention complémentaire de 55 euros à l'association des Bouviers

4 QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de sécurisation route de Montoison :

Le Maire présente le projet remis par SED et fait un tour de table pour savoir ce qu'en pensent les élus.

La majorité des élus souhaite un trottoir alterné côté droit en début de voie et à la hauteur de la boulangerie de l'autre côté.

Le Maire demande si les élus sont d'accord pour continuer l'étude du projet.

La majorité des élus répondent positivement.....

SEANCE LEVEE A 22h05

La Secrétaire,
Josiane MALLERY

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI